

5013

Ouverture au service voyageurs de l'arrêt "Villeloup"
(Ligne Blanc - Argent).-

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.

	29. 4.40		
(s) C.A.	7. 5.40	38	11bis

Ouverture au service voyageurs de l'arrêt de "Villeloup" (Ligne Blanc - Argent)

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction
du 7 mai 1940

QU. Ibis - Compte rendu de la délégation
de pouvoirs donnée par le C.D. dans
sa séance du 30 août 1939

p. 38

M. GRIMPENT - En vertu des pouvoirs qui lui ont été
délégués par le Président et dont il a été rendu compte au
Comité dans sa séance du 5 septembre 1939, M. le Directeur
Général a approuvé l'affaire suivante :

- Ouverture, à dater du 19 mai 1940, au service des
voyageurs et des bagages, d'un arrêt de train dénommé
"Villedou", au point kilométrique 194 + 087, sur la ligne
d'intérêt général à voie étroite du Blanc à Argent, entre
les gares de Loreux et de Selles-St-Denis.

L'ouverture de cet arrêt a pour but de faciliter, les
jours de repos, les déplacements du personnel logé au camp de
Villedou.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

COPIE

Paris, le 29 avril 1940

D. 5041/147

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la date du 19 mai 1940, nous nous proposons d'ouvrir au service des voyageurs et des bagages, un arrêt de trains au lieu dit "Villeloup", situé au P.K. 194 + 087 de la ligne d'intérêt général à voie étroite du Blanc à Argent, entre les gares de Loreux et de Selles-St-Denis.

L'ouverture de cet arrêt a pour but de donner satisfaction à une demande de M. le Directeur de l'Atelier de Chargement de Salbris, en vue de faciliter les déplacements du personnel militaire et civil logé au camp de Villeloup.

En conséquence, cet arrêt, dénommé "Villeloup", sera inscrit à la date précitée à la Nomenclature des gares et des localités desservies avec le renvoi (186) ainsi libellé :

"Ouvert au service des voyageurs et des bagages.
"(Pour l'étendue du trafic voyageurs de ou pour cet arrêt,
"consulter le renvoi 152 de la présente Nomenclature).

"Le service des bagages est limité aux enregistrements
"sans excédent, en provenance ou à destination des gares de
"la ligne à voie étroite du Blanc à Argent".

Copie de la présente est adressée à M. le Directeur du Contrôle Economique et de Coordination.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance....

P. Le Président du Conseil d'Administration,
Le Directeur Général,

signé : LE BESNERAIS

Monsieur de MONZIE, Ministre des Travaux Publics -
Direction Générale des Chemins de fer et des Transports -
5ème Bureau.

COPIE

NOTE pour Monsieur le Directeur Général

Exposé de la question - Ouverture d'un arrêt de trains au P.K. 194 + 087, sur la ligne d'intérêt général à voie étroite du Blanc à Argent, entre les gares de Loreux et de Selles-St-Denis;

Exposé - Le nouvel arrêt serait dénommé "Villemoulin".

L'ouverture de cet arrêt a pour but de donner satisfaction à une demande de M. le Directeur de l'Atelier de Chargement de Salbris, en vue de faciliter, les jours de repos, les déplacements du personnel civil et militaire, logé au camp de Villemoulin et dont l'effectif est d'environ 1.000 hommes.

Le nombre de voyageurs escompté serait de 60 à 70 voyageurs chaque jour (du lundi au vendredi) et de 150 à 200 le samedi et le dimanche.

En dehors de ce trafic, les trains desservant ledit arrêt seraient susceptibles d'être utilisés par un certain nombre de commerçants ainsi que par le personnel de la cantine du Camp.

Ce point d'arrêt est déjà desservi par des trains spéciaux d'ouvriers qui assurent chaque jour le transport des ouvriers logés au Camp de Villemoulin et qui travaillent à l'Atelier de Chargement de Salbris.

Il est pourvu d'un quai à voyageurs et d'un bureau abri, occupé par un agent de la Compagnie du Blanc à Argent. Aucune installation supplémentaire n'est à prévoir pour le moment, seul un abri à voyageurs pourrait être réclamé ultérieurement.

Nous proposons d'insérer cet arrêt dans la Nomenclature des gares et des localités desservies avec le renvoi (186) ainsi libellé :

"Ouvert au service des voyageurs et des bagages.
"(Pour l'étendue du trafic voyageurs de ou pour cet arrêt,
"consulter le renvoi 152 de la présente Nomenclature).

"Le service des bagages est limité aux enregistrements
"sans excédent en provenance ou à destination des gares de la
"ligne à voie étroite du Blanc à Argent".